



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

KARAOKE – FÊTE DE LA BIÈRE 2025

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(Avant le mercredi 23 juillet 2025 à 12 heures pour la transmission du dossier complet)

A remettre par courrier : Ville de Roquebrune-sur-Argens – Service Animation Locale – Maison des Associations - Impasse Barbacane – 83520 Roquebrune-sur-Argens

Ou par mail : nmarcelli@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou svialaneix@mairie-roquebrune-argens.fr

Renseignements : 04.94.19.59.55

1. OBJET

La Commune organise une manifestation « KARAOKE – FÊTE DE LA BIÈRE » le vendredi 8 août 2025 sise espace Calandri (Bouverie).

Afin de proposer des services de restauration au public pour cette manifestation, cinq stands mobiles de vente de denrées alimentaires dont 1 uniquement dédié à la vente de moules et frites et 2 uniquement dédiés à de la vente de bières et dérivés, seront installés.

2. LOCALISATION



ESPACE CALANDRI - BOUVERIE

3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CRITÈRES DE VALIDITÉ DES DOSSIERS

La Commune organise une manifestation « KARAOKÉ – FÊTE DE LA BIÈRE » le vendredi 8 août 2025 sise espace Calandri (Bouverie).

Afin de proposer des services de restauration au public pour cette manifestation, trois stands mobiles de vente de denrées alimentaires dont 1 uniquement dédié à la vente de moules et frites et 1 uniquement dédié à la vente de bières et dérivés, seront installés.

Dates et horaires : VENDREDI 8 AOÛT 2025 – BOUVERIE – Espace Calandri de 14 heures à 1 heure du matin (MANIFESTATION DE 20 H A 1 H DU MATIN)

5 stands maximum (dont 1 uniquement dédié à la vente de moules et frites et 2 uniquement dédiés à la vente de bières et dérivés) dont le dossier aura été validé par le service animation locale, gestionnaire de la manifestation, dans l'ordre de réception des manifestations d'intérêt. Une attention particulière est exigée et portant sur la qualité des produits préparés et vendus, ainsi que sur la présentation et propreté générale du stand et du personnel exerçant le jour de la manifestation.

Redevance d'occupation du domaine public : 31 euros (25 euros + 6 de frais de gestion – tarifs fixés par Décision Municipale)

PRESTATIONS PROPOSÉES :

BESOINS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES :

.....

4. PIÈCES À JOINDRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet ou de ne pas retenir un dossier tardif ou ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus)

- Le présent formulaire de manifestation d'intérêt et le bulletin de participations paraphés, datés et signés
- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité.

5. CRITÈRE DE SÉLECTION

Un critère de sélection sera appliqué pour départager les offres :

- * Qualité des prestations proposées

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

*Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements
contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-
dessus.*

A , le

Signature du demandeur